

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 mars 2022

Altice France et l'ANEM signent une convention de partenariat pour 2022

Jeudi 31 mars 2022, Claire Perset, Secrétaire générale adjointe et Directrice des Relations Institutionnelles d'Altice France et Jeanine Dubié, Présidente de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) et députée des Hautes-Pyrénées, accompagnée de Pascale Boyer, Secrétaire générale et députée des Hautes-Alpes, ont signé le renouvellement de la convention de partenariat entre les 2 entités pour l'année 2022. Altice France et l'ANEM partagent des sujets communs sur lesquels ils peuvent développer une approche conjointe de leurs enjeux.



A travers ce partenariat, Altice France et l'ANEM s'engagent à renforcer l'échange et la diffusion d'informations sur le déploiement des réseaux très haut débit sur le territoire, ainsi qu'à approfondir les réflexions et bonnes pratiques sur le développement des usages numériques dans les collectivités de montagne. Il s'agira également de mener des mesures concrètes sur le développement d'actions numériques solidaires en s'appuyant sur la Fondation SFR.

L'Association Nationale des Élus de la Montagne regroupe 6 000 élus, dont des maires, conseillers communautaires, départementaux et régionaux et des parlementaires, tous investis pour représenter et défendre la spécificité de la montagne au niveau national.

L'ANEM participe à la définition des politiques nationales grâce au nombre et à la qualité de ses adhérents, idéal pour fédérer les populations de montagne et défendre l'avenir des territoires.

Claire Perset, Secrétaire générale adjointe d'Altice France : « En tant qu'acteur du numérique en France, notre ambition est d'apporter le très haut débit partout sur le territoire, notamment dans des zones difficiles d'accès comme en montagne. L'ANEM est un partenaire important avec lequel nous venons de passer une année à développer de nouveaux projets en faveur de l'inclusion numérique en montagne. Ainsi, nous sommes fiers de prolonger ce partenariat afin d'atteindre notre objectif commun : renforcer l'échange sur les usages du numérique avec les membres de l'ANEM. »

Jeanine Dubié, Présidente de l'ANEM : «*Altice France est un partenaire de l'ANEM avec qui l'association travaille pour améliorer la couverture numérique des territoires de montagne. C'est toujours avec intérêt que nous échangeons régulièrement lors de notre comité de suivi de la couverture numérique en montagne ou sur le terrain pendant le temps fort des Congrès de l'association. La couverture numérique s'est nettement améliorée ces dernières années. Mais il faut continuer l'effort ! Tout s'est accéléré avec l'accord New deal de 2018 pour la 4G qui a mis le numérique au cœur de l'aménagement des territoires et nous savons que nous pouvons compter sur Altice France pour parachever cette couverture 4G et THD. »*

A propos d'Altice France - alticefrance.com

Altice France est le premier acteur de la convergence entre télécoms et médias en France.

A travers SFR, 2ème opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 26 millions de clients. Doté d'un réseau de fibre optique (FTTH / FTTB) de plus de 26 millions de prises éligibles, SFR a lancé la 5G en France et couvre également 99,7 % de la population en 4G. SFR dispose de positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs. Altice France est également un groupe médias de premier plan autour de marques emblématiques telles que BFM et RMC.

En 2021, Altice France a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 milliards d'euros.

Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : [@AlticeFrance](https://twitter.com/AlticeFrance)

Contact presse : presse@alticefrance.com

A propos de l'ANEM – anem.fr

L'ANEM se mobilise depuis plus de 35 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. Sa principale mission vise à pérenniser les principes de la loi montagne et à donner aux collectivités des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la montagne. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle a vocation à rassembler quelque 6 000 communes, 370 intercommunalités, 46 départements, 10 régions, et plus de 250 parlementaires.

Contact Presse : j.diawara@anem.org